

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 34 (1963)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Chronique économique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Les relations économiques italo-suisses.** — La proximité géographique, les affinités culturelles, affectives et linguistiques et, enfin, une certaine complémentarité des économies font que, quel que soit le sort de l'Europe, les liens étroits qui unissent les deux pays ne se dénoueront pas.

Malgré la division de l'Europe en deux groupes économiques, les échanges commerciaux ont augmenté de manière ininterrompue et spectaculaire. L'Italie est actuellement le troisième de nos clients étrangers et fournit 11 % de nos importations. A côté de l'augmentation générale du standard de vie en Europe, la transformation structurelle de l'Italie, dès la fin de la guerre, est à l'origine de l'accroissement prodigieux des achats et des ventes italiennes en Suisse.

Dans le domaine agricole, la Suisse détient une position capitale pour l'écoulement des produits italiens. Nous importons en effet de ce pays trois fois plus que nous y exportons. Les vins, les fromages, les fruits et les légumes italiens trouvent des débouchés très intéressants en Suisse, tandis que nous écoulons en Italie plus du tiers de nos exportations de fromages. Toutefois, les produits agricoles, qui constituaient encore il y a quelques années l'essentiel de nos achats en Italie, perdent de plus en plus d'importance au profit des produits de l'industrie et de l'artisanat italiens. En effet, la structure économique de l'Italie s'est profondément modifiée ces dernières années. La part de la population agricole, dans le total de la population active, a fléchi de plus de 20 % en quelques années et se situe maintenant à 30 %, tandis que dans le même temps le pourcentage de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie s'élevait à 40 %.

La plus ancienne des industries italiennes, l'industrie textile, qui occupe plus d'un demi-million de travailleurs, voit son chiffre d'affaires croître d'année en année, tout comme celle de la chaussure qui a vendu à la Suisse en 1961 en moyenne une paire de chaussures pour deux habitants. Le secteur de la chimie a, lui aussi, pris un essor considérable et son principal représentant, la société Montecatini, est maintenant cinq fois plus importante qu'elle ne l'était en 1939. Or, pendant la guerre, le 70 % de son potentiel industriel avait été détruit. Toutefois, la Suisse continue à exporter en Italie davantage de produits chimiques qu'elle n'en importe.

D'autres secteurs de la production, comme les marbres, l'albâtre, la céramique, le caoutchouc, les meubles, font preuve d'une vitalité réjouissante, mais ils représentent cependant peu de chose à côté de l'industrie mécanique italienne qui est l'une des grandes bénéficiaires du miracle économique italien. Celle-ci couvre maintenant le 30 % du total des exportations italiennes et nous achetons, véhicules inclus, autant de produits mécaniques italiens que nous en vendons dans ce pays.

L'industrie automobile est à l'avant-garde dans ce secteur et il n'est pas nécessaire de rappeler le rôle que joue la maison Fiat dans son développement. Cette société est l'un des plus grands complexes industriels d'Europe, car il produit non seulement des voitures, mais

aussi des avions, des camions, des tramways, des moteurs Diesel pour navires, des machines-outils, des frigorifiques, des machines à laver, des huiles, du vermouth ; elle édite même un des grands journaux économiques d'Italie, « La Stampa ».

Enfin, avec la sidérurgie et l'industrie pétrolière et gazière, l'explosion économique italienne a dépassé des limites que l'on croyait infranchissables. On touche ici à un domaine caractéristique de la structure industrielle italienne, où l'intervention de l'Etat se mélange à l'initiative privée sur la base d'une formule assez originale. Il ne s'agit en effet pas d'entreprises d'Etat au sens où on l'entend communément, mais de sociétés anonymes privées avec des capitaux tout ou en partie fournis par l'Etat. Les principales de ces entreprises dites à participation de l'Etat sont l'IRI (Institut pour la Reconstruction Industrielle) et l'ENI (Ente Nazionali Idrocarburi). A chacun de ces deux organismes sont rattachées des sociétés, chefs de groupes, auxquelles est confié le contrôle de nombreuses entreprises qui se trouvent en plein épanouissement. L'ENI est probablement l'exemple le plus spectaculaire du redressement de l'Italie d'après-guerre. Ce vaste ensemble, auquel est intimement lié le nom d'Enrico Mattei, est né il y a à peine douze ans d'un petit commissariat créé pour liquider la société AGIP, un échec de l'ère mussolinienne. Grâce au dynamisme de cette entreprise, la capacité de raffinage de l'Italie a presque décuplé depuis 1950. Quant à la consommation de méthane, elle s'est accrue beaucoup plus vite encore. Ce développement de l'industrie italienne du pétrole et du gaz s'est traduit sur le marché suisse par un changement total de nos sources d'approvisionnement en combustibles liquides. Alors qu'en 1950 encore, les importations d'Italie étaient insignifiantes, ce pays est aujourd'hui notre premier fournisseur de produits pétroliers. Les importations, qui se montent à 220 millions de francs, représentent le poste le plus important de toutes les fournitures italiennes à la Suisse.

Le trafic des invisibles constitue une part non négligeable de nos échanges avec l'Italie. Le tourisme italien compense à lui seul la presque totalité du solde de la balance commerciale. Les investissements suisses en Italie atteignaient à la fin de 1960 le niveau record de 4 milliards 800 millions de francs suisses et correspondaient à 40 % des capitaux étrangers investis en Italie. Les transferts considérables de la main-d'œuvre italienne en Suisse (près d'un milliard de francs en 1961) contribuent de manière non négligeable à assurer à l'Italie des ressources suffisantes en devises étrangères.

### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 4 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.